



Communiqué CGT France Travail Hauts-de-France



CSE Jeudi 24.10.2024 :
Le démantèlement du Service Public de l'Emploi s'amplifie

La CGT exprime un vote CONTRE sur la Situation économique et Financière 2023 et les perspectives 2024 de France Travail Hauts-de-France 2024

La CGT s'exprime CONTRE pour les motifs suivants :

- une situation budgétaire impactée par **les choix austéritaires du gouvernement**,
- une nouvelle fois, un **budget déficitaire**,
- une **diminution des subventions de l'Etat** compensée par une nouvelle contribution de l'UNEDIC,
- une augmentation de la masse salariale toujours insuffisante,
- un **renfort des effectifs bien insuffisant**, et encore plus dans notre région, et toujours empreint de **précarité**.

Pendant que le Service Public de l'Emploi est attaqué par la mise en œuvre du Réseau National pour l'Emploi dans le cadre du déploiement de la loi Plein emploi, le gouvernement entend faire un hold-up sur les fonds de l'UNEDIC et réduire une nouvelle fois les droits des travailleurs privés d'emploi. L'augmentation budgétaire de +60% des prestations sous traitées par France Travail auxquels s'ajoute l'augmentation de +25% des contrôles de recherche d'emploi en 2024 (avec l'objectif de multiplier par trois d'ici 2027 les contrôles de recherche d'emploi - de 500 000 à 1 500 000 contrôles) dans un contexte de volonté du gouvernement de réduire les effectifs à France Travail, traduit une volonté de stigmatiser les travailleurs privés d'emploi et les contraindre à accepter des postes précaires et non choisis tout comme celle de renforcer la privatisation des missions et le recours aux opérateurs privés de placement.

En ce sens, la CGT France Travail Hauts-de-France et ses élu.es au CSE, comme ses élus CGT au CSE Central, comme son administratrice au Conseil d'Administration de France Travail, émettent un avis négatif sur la SEF de Pôle emploi 2023 et ses perspectives 2024.

Information sur l'enregistrement des appels 3949

La direction nous informe sur la mise en œuvre de la possibilité d'enregistrement des appels au 3949. Cette possibilité reste à l'initiative des conseillers en situation d'appel lorsqu'ils estiment que l'appel est conflictuel.

Comme le confirme le test mis en œuvre en Occitanie depuis Mai 2024, les enregistrements n'ont concerné que 0,04% des appels, il semblerait que cette fonctionnalité ne soit pour l'instant qu'un épiphénomène. **Néanmoins, la CGT s'oppose à tout élément qui s'inscrit dans une réponse uniquement sécuritaire à l'augmentation des tensions, dans le cadre de la politique dite de sûreté** (retrouvez ici [notre communication sur l'insécurité](#)). La DG prétend vouloir responsabiliser, en fait stigmatiser, les privés d'emploi sans répondre aux causes de ces augmentations de tensions, que ce soit à l'accueil physique ou téléphonique. **La CGT s'opposera toujours à une direction qui préfère créer les conditions pour amener les usagers devant la justice plutôt que de répondre à leurs besoins**

Point d'étape AVENIR PRO

La direction nous fait un point d'étape sur AVENIR PRO. Elle nous informe que sur l'année 2023-2024, **33 lycées pro étaient concernés dans notre région et 15 conseillers France Travail étaient mobilisés** sur ce projet. Le projet est reconduit en l'état pour 2024 - 2025, mais avec une offre de 4 sessions de 2 heures contre 8 sessions auparavant et une intervention Mission Locale/France Travail.

Les orientations gouvernementales posent le principe d'une généralisation du dispositif en janvier 2025, notamment à travers le projet de réforme des lycées professionnels. Des discussions sont en cours avec la DGSCO, la DGEFP et l'UNML pour préparer la généralisation du dispositif AvenirPro dans l'ensemble des 2200 lycées professionnels (publics et privés sous contrat), sur la base de 50/50 entre France Travail et les Missions Locales.

Mais au vu des annonces dans le Projet de Loi de Finances 2025 et de la réduction de 500 postes sur les effectifs de France Travail, nous sommes en droit de nous interroger sur la pérennité de ce projet, qui n'est pas inscrit dans la Loi Plein Emploi.

FRANCE TRAVAIL PRO

La direction nous informe (sans la présentation d'aucun document, sans processus d'information consultation du CSE) du démarrage de **FRANCE TRAVAIL PRO le jeudi 24 octobre 2024, présenté par le Directeur Général "comme le service RH gratuit pour les entreprises, un accompagnement sur mesure avec les 6000 conseillers entreprises de France Travail"**.

Au delà de l'affichage, de la vitrine souhaitée par la direction, **France Travail Pro est bien une transformation de nos services entreprises**. L'objectif de la direction est de proposer un SERVICE PLUS, "plus accessible, plus proactif, plus simplifié, plus efficace, plus personnalisé."

Pour la CGT, c'est bien une vente à la découpe de nos missions :

- pour développer l'aller vers, la direction a mis en œuvre **Prospection Prestataire pour sous-traiter à un opérateur privé 600 000 prospections par an**,
- pour améliorer les parcours autonomes des entreprises, la direction amplifie les horaires d'ouverture du 39 95 du lundi au samedi de 7h30 à 20h, **en sous traitant à un opérateur privé les appels en dehors des horaires agences**.

Et demain c'est aussi l'Intelligence Artificielle avec l'outil **MATCH FT** qui sera en charge d'effectuer le rapprochement sur les offres entre entreprises et usagers.

Pour la CGT, il s'agit bien d'une nouvelle étape pour transformer le Service Public de l'Emploi et de l'Insertion en un simple « service de l'emploi » réduisant les missions publiques afin d'accroître le recours à la sous-traitance et aux opérateurs privés de placement, tout en transformant nos services entreprises pour contribuer aux "gains d'efficacité" annoncés par la direction, et réduire ainsi les effectifs de France Travail.



L'évolution du processus de l'inscription jusqu'au contrat d'engagement

Après 4 séances en CSE Central sur ce projet, la direction régionale nous présente ce point en CSE Hauts-de-France.

C'est un véritable changement d'orientation de nos missions, qui va impacter nos métiers et nos emplois, comme évidemment notre charge de travail et nos conditions de travail.

Retrouvez ici notre expression en CSEC comme en CSE
Retrouvez ici notre communication sur ce projet.

Les informations apportées en CSE sont les suivantes :

- concernant "la reprise de stock" des 1 500 000 personnes au RSA et jeunes, au niveau national devant être inscrits au 02.01.2025, les données régionales nous seront apportées. **L'orientation de ces nouveaux demandeurs ne débutera pas avant avril 2025,**
- Une modification informatique, début décembre, créera une nouvelle plage DPA (Démarrage de Parcours), qui concernera autant la planification des entretiens d'orientation téléphoniques du 1er janvier au 31 mars que les entrées en accompagnement GPF. La durée de l'entretien sera de 25 minutes.
- Les Modalités de Suivi et d'Accompagnement MSA n'évolueront pas avant Novembre 2025.

